

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

ADMIRAL**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

Identité	ADMIRAL
Usage	Code GIFAP : EC Insecticide utilisable sur diverses cultures légumières sous serre
Fournisseur	PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
Numéro de téléphone d'urgence	0800 21 01 55
Organisme consultatif officiel	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable. Irritant pour les yeux et la peau. Dangereux pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

Information sur les composants dangereux :

Description chimique		pyriproxyfène, Concentré Emulsionnable, 100 g/l		
Composition/Renseignements sur les ingrédients				
Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique	
1	11	95737-68-1	Pyriproxyfène : 2-[1-méthyl-2-(4-phénoxyphénoxy)éthoxy]pyridine	
2	<15		Mélange d'éther polyoxyéthylène et d'alkyl aryl sulfonate dans un solvant organique	
3	> 50	1330-20-7	Xylène	
Numéro	N° CE	N° Annexe-1	Symbole(s)	Phrase(s) de risque
1			N	R50/53
2			Xi	R10 R37 R41
3	215-535-7	601-022-00-9	Xn	R10, R20/21, R38

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes et effets	Irritant pour les yeux et la peau.
Premiers secours	
Généralités	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Peau	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Yeux	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Avis aux médecins	Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction	Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse.
Moyen d'extinction inapproprié	Jet d'eau.
Produit de décomposition/combustion dangereux	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (monoxyde de carbone et gaz nitrés).
Equipement de protection	Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.
Informations supplémentaires	Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne

Date de création : 06/11/96

Date de révision : 30/06/09

Page 1 de 5

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

ADMIRAL

pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour une protection appropriée, voir section 8.
Précautions pour l'environnement	Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.
Méthodes de nettoyage	Absorber immédiatement tout déversement avec un produit adapté tel que sciure de bois ou argile absorbante. Recueillir l'épandage dans un emballage étanche. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon. Ne pas rejeter les eaux de nettoyage dans l'environnement. Eliminer en tant que déchets suivant les réglementations locales (voir section 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.
Prévention des incendies et explosions	Tenir éloigné des flammes. Faire attention aux décharges électrostatiques. A une température supérieure au point d'éclair, un mélange explosif peut se former.
Conditions de stockage	Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation
Limites d'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit. Des limites d'exposition ont par contre été établies pour le xylène : OES-TWA : 441.000 mg/m ³ Peut être absorbé par la peau OES-STEL : 662.000 mg/m ³ Peut être absorbé par la peau
Protection personnelle	
Respiratoire	Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimique
Main	Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.
Yeux	Porter des lunettes de sécurité.
Peau et corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Autres informations	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Liquide clair
Couleur	Brun pâle, jaunâtre
Odeur	Légère odeur de solvant
Point d'éclair	27°C
Inflammabilité	Inflammable
Température d'auto-inflammabilité	500°C (xylène)
Propriétés d'explosivité	Les vapeurs peuvent former, avec l'air, un mélange explosif
Limite d'explosivité	1,1 – 6,1 vol% (xylène)
Densité	0,91 g/ml (20°C)
Solubilité dans l'eau	Emulsionnable dans l'eau (solubilité du pyriproxifène : 0,37 mg/l)
pH	3 à 7 (solution à 1%)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable (pyriproxifène technique : log Pow = 5,37)

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

ADMIRAL**10. STABILITE ET REACTIVITE**

Stabilité	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
Conditions à éviter	Eviter les températures élevées. Tenir éloigné des flammes.
Matériaux à éviter	Aucun connu
Produits de décomposition dangereux	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (monoxyde de carbone et gaz nitrés).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom	ADMIRAL
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : 5700 mg/kg (femelle) et 8100 mg/kg (mâle)
DL50 Voie dermique	Rat : > 2000 mg/kg
CL50 Voie inhalatoire (4 heures)	Rat : > 5,12 mg/l (concentration maximale atteignable, corps entier)
Irritation	
Peau	Lapin : irritant
Yeux	Lapin : irritant
Sensibilisation	Cobaye : non sensibilisant (Test Buehler)
Autres informations toxicologiques	Pyriproxyfène (substance active) Non mutagène, non tératogène, non cancérigène, non toxique pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

Nom	Formulation similaire (100 g/l de pyriproxyfène EC)
Ecotoxicité	
Poisson	Toxicité aiguë, CL50-96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : 2,1 mg/l
Daphnies	Toxicité aiguë, CE50-48h (<i>Daphnia magna</i>) : 1,8 mg/l
Algues	Toxicité aiguë, CE50-72h (<i>S. capricornutum</i>) : 0,63 mg/l
Nom	Pyriproxyfène (substance active)
Ecotoxicité	
Oiseaux	Toxicité aiguë DL50 (Canard colvert) : > 2000 mg/kg Toxicité aiguë DL50 (Colin de Virginie) : >2000 mg/kg
Abeilles	Toxicité aiguë de contact, DL50 (<i>Apis mellifera</i>) : >100 µg s.a./abeille Toxicité aiguë orale, DL50 (<i>Apis mellifera</i>) : > 100 µg s.a./abeille Toxicité aiguë orale, CL50 (<i>Eisenia foetida</i>) : > 1000 mg/kg de sol
Ver de terre	
Devenir dans l'environnement	
Dégradation abiotique	Stable dans l'eau à 25°C (pH entre 9 et 5). Immobile dans le sol.
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable
Bioaccumulation	Log Pow = 5,37 (20°C). Facteur de bioconcentration (BCF), 28 jours d'exposition (<i>Lepomis macrochirus</i>) : 1379-1495 (temps de dépuración : CT50 = approx. 1 jours)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Emballages	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).
Produit et emballage contaminés	Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

ADMIRAL**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT***Transport terrestre (ADR/RID)*

Classe	3	Etiquette	3
Groupe d'emballage	III	N° ONU	1993
N° d'identification danger	30	Carte TREM	CEFIC TEC(R)-30GF1-III

Libellé transport : Liquide inflammable, n.s.a. (xylène)*Transport maritime (IMO/IMDG)*

Classe	3	Etiquette	3 Inflammable
Groupe d'emballage	III	N° ONU	1993

Polluant marin Non**Libellé transport** : Liquide inflammable, n.s.a. (xylène)*Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)*

Classe	3	Etiquette	3 Flammable liquid
Groupe d'Emballage	III	N° ONU	1993

Libellé transport : Flammable liquid, n.o.s. (xylene)**15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****Classement actuel :****Classement basé sur
Symbole(s)**

Tests

**Phrase(s) de Risques**

Xi Irritant

R10 : Inflammable

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

AQUA : Dangereux pour les organismes aquatiques

Phrase(s) de Sécurité

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Installations classées

Rubrique 1155

Proposition de classement selon les directives 2006/8/CE et 2009/2/CE :**Classement basé sur
Symbole(s)**

Tests

**Phrase(s) de Risques**

Xi Irritant N Dangereux pour l'environnement

R10 : Inflammable

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de Sécurité

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

S23 : Ne pas respirer les vapeurs.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S51 : Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de donnée de sécurité.

Installations classées

Rubrique 1172

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

ADMIRAL

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Délai de réentrée sur les parcelles traitées :

« Conformément à l'arrêté du 12/09/2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le délai de ré entrée pour les travailleurs est de 24 heures après la fin de la pulvérisation. »

Sections modifiées lors de la mise à jour : 1

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.